



## PLAN DIRECTEUR DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DU DIABLE



AGIR pour la Diable  
1255 Chemin des Lacs  
Saint-Faustin-Lac-Carré, Québec  
J0T 1J2

Téléphone : 819-681-3373 poste 1404  
Télécopieur : 819-688-2537

Site internet : [www.agirpouurladiable.org](http://www.agirpouurladiable.org)

---

**Crédits photographiques de la page de couverture (de gauche à droite) :**

© Denis Tremblay  
© Pierre Normandeau  
© Pierre Normandeau  
© Michel Leblond, Le monde en images, CCDMD

**Référence à citer**

AGIR pour la Diable. 2010. Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière du Diable.

Rédaction :	Francis Barbe, M. Env Sandrine Desaulniers, Géographe Catherine Ferland-Blanchet, B. Communication et environnement Sophie Gallais, M. Bio
-------------	---

Recherche :	Francis Barbe, M. Env Sandrine Desaulniers, Géographe Sophie Gallais, M. Bio
-------------	--

Graphisme et mise en page :	Gabriela Casas
-----------------------------	----------------

Révision interne :	Francis Barbe, M. Env Nadia Bonenfant, B. Tourisme et environnement Sandrine Desaulniers, Géographe Sophie Gallais, M. Bio
--------------------	---

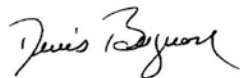
C'est avec enthousiasme et fierté que nous vous présentons ici « *Le Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière du Diable* », document de référence qui est issu de quatre années de travail ardu.

Comme vous pourrez le constater, ce document est divisé en trois sections : le portrait, puis le diagnostic, les enjeux et objectifs, et pour conclure, le plan d'action. L'élaboration de ce Plan directeur de l'eau est le fruit d'une grande démarche de recherche d'information, de synthèse de celle-ci, de concertation des acteurs de l'eau et de prise de décision. Bref, un vaste chantier pour lequel chacun a mis l'épaulé à la roue ! Un immense merci aux membres du conseil de concertation qui ont mis à contribution leurs connaissances et leurs expériences au sein d'AGIR pour la Diable. Nos remerciements s'adressent aussi à toutes les personnes - ressources qui ont pris de leur temps et partagé leurs expertises afin de faire avancer notre démarche.

Un grand bravo également à l'équipe de travail d'AGIR pour la Diable qui a su coordonner ces étapes importantes vers l'adoption d'un Plan Directeur de l'eau.

Enfin, tout ceci ne pourrait pas avoir vu le jour sans le soutien financier de nos partenaires. Votre fidélité à nos côtés est grandement appréciée.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une bonne lecture.



Denis Bergeron,  
Président d'AGIR pour la Diable



Ville de  
**MONT-TREMBLANT**



Équipe de réalisation	i
Message du président	ii
Remerciements	iii

### Introduction

---

Annexes de l'introduction

Volet 1 : Portrait du bassin versant de la rivière du Diable

---

Volet 2 : Diagnostic, Enjeux et Objectifs du bassin versant de la rivière du Diable

---

Volet 3 : Plan d'action du bassin versant de la rivière du Diable

---

Volet 4 : Consultations de la population du bassin versant de la rivière du Diable

---

## AGIR pour la Diable

AGIR pour la Diable est un organisme à but non lucratif dont la mission est de promouvoir et de faciliter la gestion durable de la rivière du Diable, ainsi que des cours et plans d'eau qui lui sont rattachés.

En 2005, des acteurs socioéconomiques et municipaux de la région de Mont-Tremblant fondent l'Alliance pour une Gestion Intégrée et Responsable du bassin versant de la rivière du Diable, mieux connue sous le nom d'AGIR pour la Diable. Cet organisme de bassin versant réalise sa mission en accomplissant trois principaux mandats :

- Coordonner la concertation entre les divers usagers du bassin versant dans le développement et la mise en œuvre d'un Plan directeur de l'eau (PDE);
- Enrichir les connaissances actuelles sur le bassin versant;
- Sensibiliser la population à l'importance de préserver les ressources en eau.

Le bassin versant de la rivière du Diable couvre une superficie de 1185 km<sup>2</sup>. Un territoire petit, partagé entre une multitude d'usagers : résidents permanents, villégiateurs, baigneurs, pêcheurs, propriétaires d'embarcations nautiques motorisées ou non, établissements d'hébergement, restaurants, golfs, stations de ski, développeurs immobiliers... Qui plus est, trois municipalités régionales de comté (MRC) et huit municipalités se divisent le territoire! Autant de raisons pour privilégier une gestion intégrée, responsable et durable du réseau hydrique.

### Qu'est ce qu'un organisme de bassin versant (OBV) ?

Il s'agit d'une « table de concertation où siègent tous les acteurs et usagers de l'eau qui œuvrent à l'intérieur d'un même bassin versant ». Un OBV « n'est pas un groupe environnemental, mais plutôt un organisme de planification et de coordination des actions en matière de gestion de l'eau ». (Source : Regroupement des organisations de bassin versant du Québec - ROBVQ)

## Historique de la gestion de l'eau au Québec

En novembre 2002, le gouvernement du Québec se dote d'une Politique nationale de l'eau afin de gérer l'or bleu dans une perspective de développement durable. La gestion intégrée de l'eau alors instaurée commande notamment la création d'organismes de bassin versant (OBV) pour 33 rivières jugées prioritaires. Ces dernières étant aux prises avec des problématiques environnementales ou de conflits d'usage. Bien que la rivière du Diable ne comptait pas parmi les cours d'eau jugés prioritaires, les intervenants du milieu se sont mobilisés afin de mettre sur pied un organisme de bassin versant.

Depuis sa création en 2005, AGIR pour la Diable emprunte donc la même démarche de gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV).

Un deuxième pas important vers une gestion durable des ressources en eau a été franchi en mars 2009. Le ministre en charge du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a annoncé un redéploiement de la GIEBV à l'échelle du grand bassin hydrographique du fleuve Saint-Laurent. Ainsi, l'ensemble de ce bassin est divisé en 40 zones de gestion de l'eau, ayant chacune à leur tête un OBV. Une des zones créée regroupe les bassins versants des rivières Rouge (incluant la rivière du Diable), Petite Nation et Saumon. Un OBV a donc été

constitué à l'échelle de ce grand territoire. AGIR pour la Diable poursuit, quant à elle, son travail localement tout en collaborant étroitement avec l'organisme en charge de la zone.

### La démarche vers l'élaboration du Plan directeur de l'eau



Le cycle de gestion intégrée de l'eau par bassin versant

La gestion intégrée de l'eau par bassin versant se base sur l'élaboration d'un Plan Directeur de l'eau établi à l'échelle du bassin versant. Ce document constitue le fondement de tout organisme de bassin versant.

Les étapes d'élaboration du Plan directeur de l'eau sont les suivantes :

1. L'OBV procède d'abord à l'analyse du bassin versant. Pour ce, il en dresse le portrait et établit un diagnostic sur sa situation actuelle.
2. Ensuite, avec les acteurs de l'eau réunis au sein d'un conseil de concertation, l'OBV détermine les enjeux, orientations et objectifs nécessaires pour assurer une gestion intégrée de l'eau du bassin versant.
3. Puis, de cette vision partagée, découle un Plan d'action d'une durée de cinq ans. Il englobe les moyens choisis pour atteindre les objectifs prédéterminés. L'ensemble des documents élaborés au cours des étapes précédentes (portrait, analyse et plan d'action) forment ce qu'on appelle le Plan directeur de l'eau (PDE).
4. Finalement, l'OBV et ses partenaires mettent en œuvre le dit plan d'action par le biais de multiples projets, dont certains font l'objet d'ententes de bassin. L'OBV assure le suivi de ces ententes et évalue l'efficacité de son plan d'action. L'organisme recommence ainsi l'exercice tous les cinq ans.



## Le fonctionnement d'AGIR pour la Diable dans cette démarche

L'accomplissement des différentes étapes vers l'élaboration du Plan directeur de l'eau d'AGIR pour la Diable est le fruit d'un travail d'équipe. Nous abordons ci-dessous les structures qui en sont à l'origine :

1. La permanence d'AGIR pour la Diable : La réalisation du portrait du bassin versant est au crédit de Mme Sandrine Desaulniers, candidate à la maîtrise en géographie. La direction et les autres membres de l'équipe de travail ont également contribué à l'élaboration du PDE en supervisant la réalisation du portrait et en participant activement au diagnostic, à la détermination des enjeux, orientations et objectifs ainsi qu'au développement du plan d'action.
2. Le conseil de concertation d'AGIR pour la Diable : Afin de valider les étapes vers l'élaboration du PDE, il est essentiel de s'assurer que celui-ci est le fruit d'un consensus élargi. Ainsi, le conseil de concertation d'AGIR pour la Diable est une véritable table de concertation composé d'une trentaine de membres issus des secteurs municipal, économique et communautaire du bassin versant. Les acteurs de l'eau sont donc répartis dans chacun de ces trois secteurs de représentativité, et ce, en proportion égale (un tiers des sièges pour chaque secteur). Cette composition variée a pour but de représenter les divers opinions et intérêts en jeu dans le bassin versant quant à la gestion des ressources hydriques. Ces membres ont un pouvoir de prise de décision dans toutes les étapes du PDE. Afin de les orienter dans leur choix, le conseil de concertation accueille également des personnes ressources (représentants de divers ministères, etc.), sans droit de vote, qui nous font bénéficier de leurs expertises.
3. Les comités techniques : Les membres des comités techniques sont des membres du conseil de concertation d'AGIR pour la Diable ou des ressources extérieures ayant une expertise locale et technique. Un nombre restreint de personnes composaient chacun des comités techniques. (Annexe 2 : Liste des membres des comités techniques). Le rôle de ces comités est de réaliser une analyse et un diagnostic approfondis de chaque enjeu retenu prioritaire par le conseil de concertation. À l'issue de ce diagnostic approfondi, un rapport annexé de propositions d'orientations et d'objectifs était établi et soumis au conseil de concertation.

## Quelques définitions utiles

Avant de vous plonger dans le Plan directeur de l'eau d'AGIR pour la Diable, nous tenions à apporter quelques définitions aux termes clés de ce document :

**Portrait :** *Le portrait est une description de toutes les caractéristiques du bassin versant qui peuvent avoir un intérêt pour la gestion intégrée de l'eau. Il vise à situer le bassin versant dans son environnement physique, économique et social.*

**Diagnostic :** *Le diagnostic est une étude des problèmes liés à l'eau et aux écosystèmes associés.*

**Enjeux :** Les « Enjeux » peuvent être interprétés comme les défis fondamentaux de gestion de l'eau qui doivent être relevés pas l'organisme de bassin versant. Les enjeux, c'est aussi ce que l'on risque de perdre (si on laisse la situation actuelle se perpétuer) ou de gagner (si on effectue les corrections appropriées).

**Orientations :** Les orientations sont les grandes pistes d'actions qui doivent permettre de résoudre les problèmes qui touchent les enjeux. Ainsi, alors que l'enjeu concerne le Quoi, l'orientation concerne le Comment.

**Objectifs :** Les objectifs représentent des fins quantifiables et réalisables dans un délai donné. Ils doivent être précis, mesurables, acceptables, réalistes et temporels.

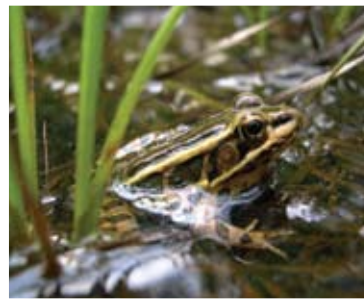
**Plan d'action :** Ce plan regroupe les actions envisagées et envisageables pour protéger, restaurer ou encore mettre en valeur l'eau et les écosystèmes aquatiques de ce bassin versant, assortie d'une évaluation des coûts et des retombées économiques des actions envisagées.

---

<sup>1</sup> Gangbazo, G. 2004. Élaboration d'un plan directeur de l'eau : guide à l'intention des organismes de bassins versants, Québec, ministère de l'Environnement, Direction des politiques de l'eau, Envirodoq no ENV/2004/0258, [En ligne].<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/plan-dir.pdf> (21 août 2006).

<sup>2</sup> Ministère de l'Environnement du Québec. 2004. Gestion intégrée de l'eau par bassin versant au Québec : Cadre de référence pour les organismes de bassins versants prioritaires. Suivi de la politique de l'eau et bassin versant. 26p.

## ANNEXES DE L'INTRODUCTION



Jeanne Lehoux, © Le Québec en images, CCMD



## ANNEXES DE L'INTRODUCTION

### Annexe 1 : Liste des membres du conseil de concertation en 2009

Secteur municipal	Nbre sièges	Représentants mandatés
Mont-Tremblant	1	Mme Thérèse Barrette, <i>conseillère</i>
Saint-Faustin-Lac-Carré	1	M. André Bourassa, <i>conseiller</i>
Lac-Supérieur	1	Mme Géraldine Wilson, <i>conseillère</i>
Val-des-Lacs	1	Mme Murielle St-Charles, <i>conseillère</i>
Lac-Tremblant-Nord	1	M. Raymond Houle, <i>conseiller</i>
MRC des Laurentides	1	M. Robert Demarbre, <i>maire de Lac-Supérieur</i>
MRC Antoine-Labelle	1	Mme Déborah Bélanger, <i>maire de Rivière-Rouge</i>

Secteur économique	Nbre sièges	Représentants élus
Centres de ski	1	M. Éric Ayotte, <i>Station Mont-Tremblant</i>
Entrepreneurs et promoteurs	1	M. Pascal de Bellefeuille, <i>Construction Mont-Tremblant</i>
Commerces et affaires	3	M. Jean-François Parent, <i>Chambre de Commerce de Mont-Tremblant</i>
		M. Pierre Despars, <i>Paysagistes NorthLand</i>
		M. Jake Gratton
Associations touristiques	1	M. Dominic Lavoie, <i>Tourisme Mont-Tremblant</i>
Golfs	1	M. Éric Ward, <i>Station Mont-Tremblant</i>
Pisciculture et agriculture	2	M. François Roberge, <i>Pisciculture Mont-Tremblant</i>
		M. Pierre Gauthier, <i>UPA</i>
Foresterie	1	M. Omer Demers, <i>consultant</i>
Parc du Mont-Tremblant	1	M. Hugues Tennier, <i>responsable du service de la conservation et de l'éducation</i>



## ANNEXES DE L'INTRODUCTION

Secteur communautaire, institutionnel et associatif	Nbre sièges	Représentants élus
Éducation et culture	1	1 siège vacant
Santé publique	1	M. Jonathan Perreault, <i>Pharmacien Uniprix</i>
Pêche et activités récréatives	2	M. Jim Iredale, <i>Moucheurs endiablés</i>
		M. Denis Bergeron, <i>Les Amis du Parc du Mont-Tremblant</i>
Groupes sociaux ou environnementaux du secteur de Mont-Tremblant	2	M. Patrick O'Hara, <i>Environnement Mont-Tremblant</i>
		M. Richard Fortier, <i>APEL Ouimet</i>
Groupes sociaux ou environnementaux d'autres secteurs	3	M. Raphaël Cicciariello <i>Association des propriétaires du Grand Lac Caché</i>
		M. Denis Auclair, <i>Ass. Versant-Nord-Lac-Supérieur</i>
		M. Ian Rankin, <i>Préservation Lac-Tremblant-Nord</i>
Citoyens	2	Mme Yolande Blanchard , <i>résidente de Val-des-Lacs</i>
		M. Pierre Bourget <i>résident de Mont-Tremblant</i>

Personnes-ressources
Yves Marquis, <i>ministère du Développement durable, de l' Environnement et des Parcs</i>
Pierre Dupuy, <i>ministère des Ressources naturelles et de la Faune</i>
Sophie Rioux-Hébert, <i>ministère des Affaires municipales et des Régions</i>
Dr Marie-Claude Lacombe, <i>Santé publique, direction des Laurentides</i>
Richard Morin, <i>MRC des Laurentides</i>
Serge Léonard, <i>directeur à l' environnement, Ville de Mont-Tremblant</i>
Benoît Labrosse , <i>directeur des Travaux publics, , Ville de Mont-Tremblant</i>
Vincent Clément, <i>Biofilia inc.</i>
Michel Renaud, <i>biologiste</i>



### Annexe 2 : Liste des membres des comités techniques

#### ***Comité technique numéro 1***

Mme Christine Tremblay, responsable de l'environnement, Station Mont-Tremblant  
M. Serge Léonard, directeur du service de l'environnement, Ville de Mont-Tremblant  
Mme Sandrine Desaulniers, chargée de projet, AGIR pour la Diable  
M. Francis Barbe, directeur, AGIR pour la Diable

#### ***Comité technique numéro 2***

M. Benoît Labrosse, directeur du service des travaux publics, Ville de Mont-Tremblant  
M. Éric Ayotte, directeur du développement et de la planification, Station Mont-Tremblant  
M. Jean H. Ouimet, président, Environnement Mont-Tremblant  
M. Richard Morin, directeur du service de l'aménagement du territoire, MRC des Laurentides  
Mme Sandrine Desaulniers, chargée de projet, AGIR pour la Diable  
M. Francis Barbe, directeur, AGIR pour la Diable

#### ***Comité technique numéro 3***

M. Omar Moussaoui, responsable du service de l'urbanisme et de l'environnement, Lac-Supérieur  
Mme Murielle Saint-Charles, conseillère municipale, Val-des-Lacs  
M. Serge Léonard, directeur du service de l'environnement, Ville de Mont-Tremblant  
M. Michel Renaud, biologiste, MRNF  
Mme Sophie Gallais, chargée de projet, AGIR pour la Diable  
M. Francis Barbe, directeur, AGIR pour la Diable

#### ***Comité technique numéro 4***

Mme Yolanta Bertram, Préservation Lac-Tremblant-Nord  
Mme Josée Bousquet, directrice générale, Tourisme Mont-Tremblant  
Mme Nadine Forest, commissaire au développement touristique, Centre local de développement des Laurentides  
M. Serge Léonard, directeur du service de l'environnement, Ville de Mont-Tremblant  
Mme Géraldine Wilson, conseillère municipale, Lac-Supérieur  
Mme Sandrine Desaulniers, chargée de projet, AGIR pour la Diable  
M. Francis Barbe, directeur, AGIR pour la Diable